

Réalisez-VOUS

VOLUME 5 | NUMÉRO 3



Desjardins: toujours de bons conseils!

Votre relation avec l'argent évolue avec le temps et à cela s'ajoutent les surprises de la vie qui peuvent bouleverser les perspectives et les projets. Tout au long de votre existence, vous aimez pouvoir appuyer vos choix et vos décisions sur les conseils éclairés de spécialistes. Voilà pourquoi Desjardins met à votre disposition toute une équipe de professionnels chevronnés tournés vers la concrétisation de vos rêves.

Peu important la nature et la complexité de vos projets financiers, Desjardins est en mesure de vous aider à les réaliser, et ce, à toutes les étapes de votre vie financière.

Rien ne vaut un bon plan d'action

Avant même d'élaborer une stratégie et de la mettre en œuvre par un plan d'action, il est important de connaître l'ensemble des éléments qui vous aideront à dégager une vision globale de votre situation. De plus, cet exercice vous permettra d'établir l'équilibre souhaité entre vos besoins et vos désirs, de façon à faire reposer votre plan d'action sur des hypothèses réalistes et flexibles. Pour être couronnée de succès, une telle démarche doit intégrer chacune des étapes suivantes :

1. DÉFINIR CHAQUE OBJECTIF ET L'HORIZON DE TEMPS POUR LE RÉALISER

Qu'il s'agisse, par exemple, de fonder une famille, d'acheter une première maison, de financer des études, d'adopter un enfant, de créer votre propre entreprise, de préparer un congé sabbatique ou encore de planifier votre retraite ou la transmission harmonieuse de vos biens, il est souhaitable de prévoir pour chaque projet un horizon de temps associé au court terme (moins de 1 an), au moyen terme (1 à 5 ans) ou au long terme (plus de 5 ans).

À cette étape préliminaire, il convient, d'une part, de faire la distinction entre vos besoins de base, ceux qui sont liés à votre niveau de vie ainsi que les besoins spéciaux et, d'autre part, d'évaluer l'importance relative de chacun.

2. AFFECTER À CHAQUE PROJET LES RESSOURCES FINANCIÈRES NÉCESSAIRES

L'épargne, le remboursement des dettes et l'investissement constituent les trois piliers incontournables à la réalisation de tout objectif financier. Ainsi, une attention constante portée aux entrées et aux sorties de fonds représente un réflexe obligatoire pour quiconque aspire à l'autonomie financière.

De même, une saine gestion budgétaire demeure indispensable pour mener à terme, et avec succès chacun de vos projets financiers.

De plus, le budget permet de connaître sa situation réelle et non celle que l'on imagine. Enfin, il constitue une excellente référence quand vient le temps de définir les priorités et de choisir entre « en avoir assez » et « en vouloir plus ».

Par ailleurs, le profil d'investisseur sert d'outil de diagnostic pour déterminer notamment votre aisance à détenir certains placements. Entre autres avantages, le profil d'investisseur permet de définir le meilleur compromis possible entre le niveau de risque des différents placements et le potentiel de rendement.

Cet exercice est plus recommandé qu'il vous faudra composer avec l'inflation tout au long de votre vie financière. Ainsi, saviez-vous qu'un taux annuel d'inflation aussi bas que 2 % vous ferait perdre sur 15 ans près de 35 % de votre pouvoir d'achat ?

3. PRENDRE EN COMPTE LA FISCALITÉ

En vous assurant de réclamer toutes les déductions et tous les crédits d'impôt auxquels vous avez droit, vous pouvez réduire substantiellement votre facture fiscale. Les REER et les CELI comportent des avantages fiscaux qui vous aideront à réaliser plus rapidement vos projets.



Desjardins

Caisse Lachine/Saint-Pierre

1625, rue Notre-Dame
Lachine (QC) H8S 2E5
Téléphone : 514 637-4691
Sans frais : 1 888 637-7114

De plus, informez-vous de la meilleure façon d'optimiser vos revenus de placement de manière à minimiser le paiement de l'impôt. Ainsi, selon les tables d'impôt 2010, vous pourriez avoir à déboursier jusqu'à 482 \$ par tranche de 1000 \$ de revenus d'intérêts, alors qu'il vous en coûtera au maximum 307 \$ pour 1000 \$ de dividendes déterminés et 241 \$ pour 1000 \$ de gain en capital.

4. PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX ASPECTS JURIDIQUES

Peu importe l'étape de votre vie financière, il est recommandé d'avoir un bon testament qui établit clairement vos volontés tout en tenant compte de votre situation personnelle ainsi que des contraintes légales et fiscales. De même, un mandat en cas d'incapacité représente un atout susceptible de se révéler très utile, le cas échéant. Idéalement, ces documents devraient être notariés. Ainsi, vous pourrez éviter bien des désagréments à vos proches, particulièrement si vous avez un conjoint de fait ou si vous faites partie d'une famille recomposée.

5. SE DOTER DE BONNES ASSURANCES

Pour protéger vos proches et vous-même, ainsi que vos biens, veillez à évaluer judicieusement vos besoins d'assurance en cas d'accident, d'invalidité, de perte d'autonomie, de maladie grave et même de décès. Négliger cet aspect pourrait porter un grave préjudice à votre autonomie financière et à la réalisation de vos rêves.

Passez sans tarder à votre caisse rencontrer les spécialistes de Desjardins. Ces professionnels chevronnés vous aideront à prendre des décisions éclairées et personnalisées.

Des spécialistes selon vos besoins

Votre conseiller ou votre planificateur financier Desjardins¹

Ces professionnels sont des spécialistes en analyse de besoins et en diversification de portefeuille, et ce, à toutes les étapes de votre vie financière. Parce qu'ils possèdent une vision globale de vos avoirs financiers, ils sont en mesure d'élaborer un plan d'action adapté à votre situation personnelle et de vous recommander d'autres spécialistes en cas de besoin.

Votre conseiller en placement de Valeurs mobilières Desjardins²

Bien au fait de la conjoncture générale des marchés boursiers, votre conseiller en placement est là pour vous aider à optimiser le rendement de votre portefeuille de placement. Il est soutenu par une équipe d'analystes et un service de recherche parmi les plus réputés au Canada.

Votre conseiller en sécurité financière³ de Desjardins Sécurité financière

Faisant équipe avec votre planificateur financier, ce spécialiste en assurance de personnes dispose de toute l'expertise requise pour vous offrir des solutions de protection vie, invalidité et santé adaptées à vos besoins.

Votre agent en assurance de dommages de Desjardins Assurances générales

Ce professionnel vous propose une gamme complète de protections en assurance automobile, en assurance habitation et en assurance des entreprises.

Votre spécialiste de la gestion privée Desjardins

Si vous détenez un actif important, cette équipe de gestionnaires spécialisés peut vous accompagner de la planification jusqu'à la transmission de votre patrimoine, en passant par sa gestion et sa protection.

Votre directeur de compte du Centre financier aux entreprises Desjardins

Ce professionnel travaille en étroite collaboration avec votre planificateur financier¹ et toute une équipe de spécialistes pour vous offrir des solutions d'affaires adaptées aux besoins de votre entreprise.

1. Le planificateur financier agit pour le compte de Desjardins cabinet de services financiers inc.

2. Membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE)

3. Employé de Desjardins Sécurité financière, Cabinet de services financiers



Conjuguer avoirs et êtres

Imprimé à l'automne 2010
© Tous droits réservés

Le présent document est fourni seulement à titre d'information. Il n'a pas pour but de donner des conseils précis de nature financière, fiscale, juridique ou autre, et les exemples qui peuvent être fournis ne s'appliquent pas nécessairement à votre situation. Vous ne devez pas agir sur la foi de l'information contenue dans le présent document sans avoir pris l'avis d'un professionnel. Desjardins ne peut aucunement être tenu responsable des conséquences de tout ordre ou décision d'investissement basés sur le contenu du présent document.

